

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 154 /2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le <b>11 avril à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p><b>Date de convocation</b> : 05 avril 2017</p> <p><b>Présents</b> : Mmes Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Carine LAVAL, Christine VIONNET, Corinne GUISEPPIN, Estélita LACHENAL Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Jean VIOLLET, André-Gilles CHATAGNAT, Patrice GAILLARD,</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Mme Paulette LENORMAND donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Carole BRETON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Pascal COULLOUX, donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES</p> <p><b>Absents excusés</b> : Anne-Marie BAILLEUL, Grégoire LAFEVERGES, Alain CHAMOSSET.</p> <p>Mme Corinne GUISEPPIN a été élue secrétaire de séance</p>

**Objet : Désignation des membres de la commission pour les délégations de service public**

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;  
Considérant que la commission est présidée par le président de la CCUR ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- 1° De créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- 2° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission pour les délégations de service public : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de

- 1° De créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- 2° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission pour les délégations de service public :
  - 5 membres titulaires : Christian VERMELLE, Patrice BLONDET, André Gilles CHATAGNAT, Bernard REVILLON, Jean Yves MACHARD.
  - 5 membres suppléants : Joseph TRAVAIL, Emmanuel GEORGES, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Jean Louis MAGNIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le président, Paul RANNARD



